

L'an deux mil onze le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, Mrs LAILLER Michel, GLOTAÏN Yvon, DURAND Xavier, DUPIRE Jean-Yves, SORET Vincent, GUEGUEN Dominique, SARDAIS Laurent, MERCIER Georges, GALLET Philippe, Mmes RIALLAND Laurence, PINON Annie, NOBLE Magali, JUDIC Anne

ABSENTS EXCUSÉS : Mr SAULNIER Gilles donnant pouvoir à Mr DUPIRE Jean-Yves, Mr LE GALL Philippe donnant pouvoir à Mr DURAND Xavier, Mme DALIBERT Elodie donnant pouvoir à Mme RIALLAND Laurence, Mme LEPERCQ Christine donnant pouvoir à Mme JUDIC Anne, Mr LE MERCIER Gérard, Mmes HERVY Marie-Annick, LEJEUNE Danielle, MAHE Annie, Mme LALOTTE – LE METAYER Colette

Madame NOBLE Magali a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUES DU PONT SOURIS ET DE LA NOUE MULETTE – PHASAGE DES TRAVAUX – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE

Reçu en Sous Préfecture le

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ROLLAND du Bureau d'Études CERAMIDE missionné pour la réalisation d'un diagnostic et d'un avant projet de réaménagement des rues du Pont Souris et de la Noue Mulette.

Il présente le projet de réaménagement de l'ensemble des rue du Pont Souris et de la Noue Mulette d'une longueur totale de 944 mètres linéaires. Compte tenu de l'affluence sur ces axes et de la présence de nombreux enfants, du fait du pôle scolaire implanté le long de cette voie, il est proposé d'aménager un cheminement doux en site propre susceptible d'accueillir vélos et piétons.

Quelques études préalables ont été nécessaires : levés topographiques, des tests de déflexion et études géotechniques ont permis de confirmer le mauvais état de la structure de la voie.

L'avant projet proposé représente un an de travail avec le bureau d'études, la commission voirie et le comité de pilotage permettant d'associer les riverains. Afin de prendre en compte les contraintes budgétaires de la commune et de permettre un échelonnement de ces travaux sur plusieurs années, le projet est réalisable en 4 phases :

1. **Phase 1** :

- ↪ rue du Pont Souris de la RD 100 au carrefour avec la rue de la Ramée : **292 ML**,
- ↪ coût estimatif TTC avec aléas : **251 000 €** (hypothèse haute),
- ↪ il est prévu un sens unique RD 100 vers rue de la Noue Mulette avec cheminement doux au Nord de la voie et stationnements longitudinaux au Sud

2. **Phase 2** :

- ↪ rue de la Noue Mulette (face pôle scolaire) du carrefour avec la rue de la Ramée jusqu'au carrefour avec la rue de la Gagnerie : **196 ML**,
- ↪ coût estimatif TTC avec aléas : **135 000 €** (hypothèse haute),
- ↪ il est prévu une circulation à double sens avec cheminement doux au Nord de la voie et trottoirs sécurisés au Sud.

3. **Phase 3** :

- ↪ rue de la Noue Mulette depuis le carrefour avec la rue de la Gagnerie jusqu'au carrefour avec la rue du Guiny : **312 ML**,
- ↪ coût estimatif TTC avec aléas : **208 000 €** (hypothèse haute),
- ↪ il est prévu une circulation à double sens avec passage d'écluses, cheminement doux au Sud de la voie.

4. **Phase 4 :**

- ↪ rue de la Noue Mulette et rue de la Gourhandais (depuis le carrefour avec la rue du Guiny jusqu'au giratoire avec la RD 204) : **144 ML**,
- ↪ coût estimatif TTC avec aléas : **62 000 €** (hypothèse haute),
- ↪ il est prévu une circulation à double sens, un cheminement doux s'écartant de l'emprise de la voie actuelle et « implanté » sur la parcelle communale sise au carrefour pour rejoindre ensuite la rue de la Gourhandais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROLLAND, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- *l'accord de principe de cet avant-projet d'aménagement susceptible d'évoluer à la marge pour prendre en compte quelques remarques,*
- *l'échéancier de ces travaux,*
- *l'autorisation donnée au Maire pour lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre, la mission de CERAMIDE étant terminée.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve cet avant projet d'aménagement des rues du Pont Souris et de la Noue Mulette,

Accepte d'échelonner ces travaux comme suit :

- *Phase 1 : 2nd semestre 2011*
- *Phase 2 : 1er semestre 2012*
- *Phase 3 : 2013 (sous réserve des disponibilités financières)*
- *Phase 4 : 2014 (sous réserve des disponibilités financières)*

Autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre et à signer le marché avec celui qui sera retenue par elle.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PONT SOURIS ET DE LA NOUE MULETTE

Reçu en Sous Préfecture le

Vu l'avant projet d'aménagement présenté par Monsieur ROLLAND du Cabinet d'Études CERAMIDE,

Vu la décision du Conseil Municipal de ce jour pour réaliser les phases 1 et 2 sur les exercices budgétaires 2011 et 2012 estimés à 317 000 € HT,

Les travaux de sécurité sur la voirie rentrant dans la catégorie d'investissements subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Sollicite, compte tenu des finances communales limitées, une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de financer ces travaux d'aménagement de sécurité sur les rues du Pont Souris et de la Noue Mulette et approuve le plan de financement proposé ci-après :

Dépenses : 317 000,00 € HT

- Phase 1 180 000,00 € HT
- Phase 2 113 000,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre 24 000,00 € HT

Financés par : 317 000,00 € HT

- DETR (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux) 110 950,00 € HT
- Autofinancement 206 050,00 € HT

Echéance des travaux :

- Réalisation des travaux 2011/2012

RÉALISATION D'UN PLATEAU MULTISPORTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Reçu en Sous Préfecture le

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur LAILLER Michel, adjoint, qui propose à l'Assemblée Municipale de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Elle permettrait de financer en partie la réalisation d'un plateau multisports sur la commune afin de développer la pratique des sports pour tous soit dans le cadre d'une animation encadrée par des associations dont le club des Marsupilamis, soit en accès libre.

Il rappelle que cette opération estimée à 98 000 € HT ne pourra se concrétiser sans l'apport des aides financières extérieures. A ce jour, seul le Conseil Général a notifié un accord de principe de subvention à hauteur de 17 842 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Sollicite une aide financière de l'Etat et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

Reçu en Sous Préfecture le

Le Conseil Municipal,

Après présentation des propositions présentées par Madame le Maire,

Et après délibération,

Accepte de prendre en charge les participations aux syndicats intercommunaux comme suit :

ARTICLE 6554	Pour mémoire participation 2010	Participation sollicitée	Vote du Conseil Municipal
SMAHBB	8 947	8 557	8 557
SIVU CAT Pontchâteau	881 (0,31 €/hab.)	908	908
Part animation sportive départ.	1 421 (0,50 €/hab.)	1 758 (0,60 €/hab.)	1 758 (0,60 €/hab.)
Commission Syndicale Grande Brière Mottière	826 (0,30 €/hab.)	879 (0,30 €/hab.)	879 (0,30 €/hab.)
Parc de Brière	4 728	4 728	4 728
TOTAL	16 803	16 830	16 830

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Reçu en Sous Préfecture le

Le Conseil Municipal,

Vu le produit à taux constant communiqué par les services fiscaux du Département s'élevant à 703 702 €,

Vu le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget s'élevant à 716 499 €,

Après vote à main levée,

Décide, à l'unanimité, de majorer d'environ 1,8 % le taux des 3 taxes locales et arrête pour 2011 les taux d'imposition suivants :

- *taxe d'habitation* 19,55 %
- *taxe foncière sur les propriétés bâties* 20,79 %
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties* 43,21 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Reçu en Sous Préfecture le

Après présentation du projet du Budget Primitif 2011 de l'exercice 2011 élaboré par la commission de finances,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- *section de fonctionnement* 2 140 859 €
- *section d'investissement* 1 317 649 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET CIMETIERE

Reçu en Sous Préfecture le

Après présentation du projet du Budget Primitif 2011 de l'exercice 2011 élaboré par la commission de finances,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- *section de fonctionnement* 11 471 €
- *section d'investissement* 29 041 €

DIVERS

- **CONSEIL INFORMEL** : Monsieur DURAND Xavier, adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'une réunion du Conseil Municipal informelle a lieu le 20 avril prochain et que celle-ci traitera des questions ci-après :
 - redevance incitative
 - point sur les logements sociaux, ZAC, PLU

Clos et arrêté les dits jour mois et an ci-dessus.